



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 juin 2026

Nématode du pin dans les Landes : les mesures de lutte et de surveillance se poursuivent

Dans le cadre de la lutte contre le nématode du pin et de la surveillance renforcée mise en œuvre dans la zone délimitée, des pièges sont déployés afin de suivre les populations d'insectes vecteurs du nématode.

Un échantillon composé de plusieurs insectes, prélevés dans un piège entre le 3 et le 12 juin, a été officiellement confirmé porteur du nématode du pin le 26 juin 2026 par le laboratoire national de référence de l'ANSES. Le piège concerné est installé dans la forêt communale de Saubion (40), à moins de 3 km du foyer de Seignosse et à 2 km de celui d'Angresse.

Ce résultat ne constitue pas un nouveau foyer, mais correspond à l'interception d'insectes vecteurs contaminés. Elle n'entraîne donc aucune modification du zonage actuellement en vigueur.

Le groupe de travail de l'ANSES chargé de l'évaluation des risques liés à la gestion du foyer des Landes a été saisi afin de proposer, si nécessaire, des mesures de gestion adaptées à cette situation.

*« Ce résultat confirme que la lutte contre le nématode du pin est prioritaire dans la zone délimitée, il démontre également l'efficacité du dispositif de surveillance mis en place, qui a permis de détecter rapidement cette situation. Les services déconcentrés et d'administration centrale de l'État sont pleinement mobilisés pour expertiser la situation et renforcer la surveillance dans la zone. » **Sophie BROCAS**, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine.*